

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN FORMATION DE CICA**

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2016**

Le mercredi 19 octobre 2016 à 18 heures, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris et les représentants des associations, membres du CICA, se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du quatorzième arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers.

Cette convocation porte sur le thème suivant :

**L'emploi associatif**

**Membres présents :**

**Pour le conseil d'arrondissement :**

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Catherine CHEVALIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Cyril MOURIN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Mélody TONOLLI,.

**Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :**

M. Hervé BÉGUÉ,  
M. Pascal CHERKI,  
Mme Elisabeth GUY DUBOIS,  
Mme Valérie MAUPAS,  
M. Hermano SANCHES RUIVO,

**dont les mandataires sont respectivement :**

Mme Catherine CHEVALIER,  
M. Amine BOUABBAS,  
Mme Carine PETIT,  
Mme Marianne AUFFRET,  
Mme Mélody TONOLLI,

**Excusés n'ayant pas donné pouvoir :**

M. Éric AZIERE,  
Mme Célia BLAUEL,  
Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE,  
Mme Marie-Laure DAUCHEZ,  
M. Stéphane FERTIER,  
Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET,  
M. Nicolas LIEBAULT,  
Mme Caroline MECARY,  
M. Etienne MERCIER,  
Mme Danièle POURTAUD,  
M. Armand RENARD,  
M. Patrick VIRY

*La séance est ouverte par Madame la Maire à 18h00.*

**Mme PETIT** - Bonsoir. Je vous rappelle le déroulé de la soirée : de 18h00 à 19h30, nous serons en formation CICA, puis à partir de 20h00, aura lieu le conseil d'arrondissement. Nous examinerons en début de conseil deux points importants : les résultats du budget participatif sur le 14<sup>e</sup> arrondissement et une communication d'Agnès BERTRAND sur la rentrée scolaire.

Le thème retenu par le bureau de ce CICA, en lien avec Didier ANTONELLI, est le suivant : « L'emploi associatif ». Plusieurs associations ont souhaité alimenter le débat : le CA Paris, avec Thierry DEFAIT, l'association CASDAL qui gère les deux centres d'animation Vercingétorix et Marc Sangnier, avec son directeur général Julien BOULINGUEZ, le CEPIJE, avec Sophie BADJI, sa directrice, Florimont représenté par son président Alain REINETTE. La Maison des Associations est également présente, avec Sylvie MARCHAND.

Le bureau du CICA souhaite-t-il intervenir ? Merci au public, merci aux élus.

**M. BENAMRANE** - Merci Madame la Maire. Je souhaite vous informer de ce qui s'est passé depuis le dernier CICA, qui traitait du problème du financement des associations, ce financement servant à couvrir les frais, y compris les frais de personnel. Nous avons été sollicités par l'Inspection générale de la Mairie de Paris, qui souhaitait savoir pourquoi le CICA du 14<sup>e</sup> fonctionnait mieux que les autres. Je me suis rendu à la Mairie de Paris avec Alain CHEVALIER (ici à ma gauche) et nous leur avons expliqué que les élus du 14<sup>e</sup> ont toujours été favorables au bon fonctionnement des CICA. D'après les informations que j'ai, si cela ne fonctionne pas dans d'autres arrondissements, c'est que les élus de ces arrondissements n'ont pas la même démarche que ceux du 14<sup>e</sup>. La Mairie de Paris a pris note de notre façon de fonctionner : nos avantages, nos inconvénients, nos préoccupations. Ce sont des éléments intéressants pour les futures relations avec les conseils de quartier, avec les Maisons des Associations et avec d'autres institutions qui s'occupent des associations.

En ce qui concerne la séance d'aujourd'hui, de nombreuses associations ont manifesté leur intérêt, bien que certaines ne soient pas ici pour faire une communication sur leur expérience de mobilisation de ressources humaines, leurs difficultés à mobiliser des bénévoles et à être informés. Nous allons donc vous proposer, en continuité de cette séance et avec l'accord de Didier ANTONELLI, un vœu pour vous demander de réfléchir avec nous sur un point focal permettant aux associations de se tenir informées des modifications de lois, de réglementations et de facilités.

Les expériences qui vont vous être présentées sont très diverses.

**Mme PETIT** - Merci.

**M. DEFAIT** - Il y a presque un an, avec Sophie, du CEPIJE, nous participions à notre premier CICA. Je vais être dans la continuité de ce que j'avais alors dit sur l'information et le rôle de l'insertion de nos éducateurs. Je vous avais parlé du cas d'une personne que nous avons prise comme éducateur bénévole. Je retrace son parcours pour vous montrer tout l'intérêt qu'il y a à avoir des systèmes comme les CUI ou les contrats aidés. Ce jeune, qui voulait travailler dans le monde de l'éducation et de l'animation sportive avait fait par défaut un CAP hôtellerie à la sortie de l'école. Il a commencé chez nous en tant qu'éducateur bénévole. Nous lui avons fait passer un certain nombre de diplômes. Quand au bout d'un an nous avons vu que cela fonctionnait bien, nous l'avons pris en service civique, sur les incivilités, une espèce de préparation à ce qu'il est aujourd'hui. Depuis le 8 octobre, il est salarié CUI au CA Paris. Il passait aujourd'hui des tests et des entretiens pour commencer sa formation de BMF (Brevet Moniteur Football), qui est un diplôme qualifiant. Cet exemple vous montre l'utilité de ces emplois aidés, qui sont au nombre de quatre au CA Paris : nous essayons de donner à ces jeunes la possibilité de faire dans la vie ce qu'ils souhaitent, et d'être utiles au club.

Je souhaitais évoquer un deuxième exemple : il est important non seulement d'avoir ce type d'emploi

pour ces éducateurs, mais aussi de pouvoir travailler avec nos partenaires. C'est possible grâce aux autres associations, par la mise en place de contrats qui intéressent plusieurs acteurs du monde associatif. L'exemple que nous avons choisi est celui d'un autre éducateur, qui a connu le même parcours que celui que je viens d'évoquer : il a suivi avec succès sa formation BMF l'an dernier. Il est parti de rien, et travaille aujourd'hui à la fois au CA Paris en tant qu'éducateur (en CUI) et au centre d'animation Marc Sangnier. C'est un bon exemple d'utilité pour nos structures associatives et pour la personne dont nous nous occupons.

**Mme PETIT** - Nous allons écouter tous ceux qui souhaitent nous faire part d'expériences, puis nous ouvrirons le débat.

**M. Julien BOULINGUEZ** - Je voulais compléter cet exemple qui est très intéressant et qui montre ce que l'on peut faire avec nos partenaires associatifs : ce jeune homme voulait passer un diplôme dans l'animation socio-culturelle. Cependant, dans la structure associative du club, il n'était pas possible que cette formation soit reconnue par le ministère. Nous pouvions, nous, faire reconnaître ce diplôme et nous avons donc décidé de prendre ce jeune. Il est donc en formation chez nous et intervient à la fois dans le centre d'animation dans le cadre des TAP (rythmes scolaires), et sur d'autres activités. Il fait parti du stage VIVA14 que nous organisons ensemble. C'est ce qui est intéressant : aller piocher dans les ressources des uns et des autres pour proposer beaucoup plus de choix à nos salariés et à nos bénévoles. C'est ainsi que nous pouvons impliquer des bénévoles dans nos associations, en proposant des projets professionnels, artistiques, culturels, ou d'événements, afin qu'il y ait un enjeu pour eux et qu'ils s'y retrouvent. Cet exemple est significatif : on ne sait pas ce que cet emploi aidé va devenir mais il est motivé. Il vient du domaine sportif, mais il va toucher au domaine culturel et amplifier ses connaissances. C'est intéressant.

**Mme PETIT** - Merci.

**Mme BADJI** - Je travaille en partenariat avec Thierry et Julien sur le thème de l'insertion. Au niveau du CEPIJE, nous avons deux services civiques, un CUI-CAE et trois emplois d'avenir. Sans ce type de contrats aidés, nous ne pourrions pas faire fonctionner la structure, puisque nous recevons une aide publique par rapport à leur rémunération. Pour notre CUI-CAE, un travail a été effectué avec l'association d'insertion Rejoué. Ce jeune est un réfugié politique qui souhaitait effectuer une formation d'éducateur sportif. Nous avons pu l'insérer avec Rejoué, sur un contrat CUI-CAE d'un an. Il intervient également tous les mercredis dans le cadre de l'école de foot de Thierry, au CA Paris, auprès des équipes de 47 à 49 ans. Cela lui permet d'avoir des échanges concrets.

Parmi nos trois emplois d'avenir, l'une est en formation BPJEPS avec Alain, le stagiaire. Elle intervient également dans le cadre du CA Paris. En effet être sur de l'initiation sportive rentre dans leur formation. Un de nos services civiques intervient également au CA Paris ; c'est un jeune footballeur, qui dans le cadre de ses études a fait plusieurs stages dans d'autres structures. Il se cherche au niveau professionnel et nous a donc demandé de faire un service civique de huit mois. Le CUI-CAE intervient également au niveau du basket avec Paris Basket 14.

Ces partenariats sont intéressants car ils permettent aux jeunes de découvrir d'autres structures au sein de l'arrondissement. Cela nous permet de mutualiser nos ressources et de travailler sur l'insertion professionnelle et sociale.

**M. REINETTE** - Bonsoir aux élus et à l'assistance. Depuis fin 2010, Florimont, sous l'impulsion du secrétaire général de l'association, qui était tuteur de jeunes auprès des missions locales et qui s'intéressait à la situation des demandeurs d'emploi de 16-25 ans, a eu l'idée de faire savoir aux associations du 14<sup>e</sup> tout l'intérêt que pouvait représenter pour elle les dispositifs qui se mettaient en place. Ces dispositifs ont été erratiques dans leur modalité : nombre d'heures, pourcentages de prise en charge, etc. Nous avons laissé de côté les sportifs qui sont dans un tout autre domaine, et qui ont des formes de fonctionnement très particulières. Avec la complicité de la MDA, nous nous sommes

lancés dans une prospection pour présenter aux associations du 14<sup>e</sup> les dispositifs de contrats aidés.

Florimont s'est construit et a progressé exclusivement en s'appuyant de ces emplois aidés. Pour suivre activement ce secteur, au-delà des bénévoles de l'association, nous avons d'emblée embauché un jeune, chargé de faire connaître ces dispositifs aux associations.

Les associations qui embauchent des personnes en contrats aidés savent en quoi cela consiste et savent que l'intérêt pour l'association (c'est ce qui a été mis en avant lors de la prospection) est une passerelle vers l'emploi, et la possibilité de résoudre un certain nombre de tâches, à condition qu'elle ait un lieu pour poser ce jeune. Nous avons listé toutes ces difficultés et au terme de cette prospection de longue haleine ont pu être créés en trois ans 120 emplois auprès des associations du 14<sup>e</sup> arrondissement. Il ne faut pas rêver : ce ne sont pas 120 emplois pérennes. Certains ont été renouvelés au bout d'un an, d'autres non, pour diverses raisons. Il y a eu parfois, au terme de deux ans, une transformation en contrat à durée indéterminée.

Ce fut une gageure de dire aux associations qu'il fallait favoriser un parcours de formation pour ces jeunes. Avec ce type de contrat l'employeur s'engage à permettre à ce jeune (qui n'est pas forcément spécialisé) d'acquérir des connaissances dans le secteur qui l'intéresse. Il faut que cela puisse être utile.

En tant qu'employeur, nous avons à Florimont une importante équipe de salariés : nous avons franchi la barre des dix salariés, avec des CUI-CAE, avec des emplois d'avenir, avec des emplois tremplin (qui commencent à se faire rares, voire ne sont plus possibles). Cela a permis le développement du secteur de la ludothèque, qui est un important secteur d'emploi ; nous avons en effet deux CDI. Nous avons constaté qu'il fallait absolument donner une perspective d'avenir aux gens formés, et que nous ne pouvions pas, vis-à-vis des parents et des enfants, avoir une instabilité des interlocuteurs. Il s'agit d'assurer une certaine pérennité.

Une fois close la prospection dans le 14<sup>e</sup>, nous avons fêté en 2015 à la MDA « Cent emplois pour sans emploi ». Nous avons atteint le chiffre de cent. Nous avons souhaité poursuivre cette initiative en employant un nouveau salarié, puis deux. Puis nous avons élargi au 13<sup>e</sup>, avec une sensibilisation des acteurs du 13<sup>e</sup>. Depuis la rentrée, un salarié est présent un jour par semaine à la MDA du 13<sup>e</sup>, pour être au plus près des associations du 13<sup>e</sup> et continuer cette prospection auprès d'elles. Et cela progresse.

Ce volet avait été décidé en 2015. En 2016, nous avons décidé de lancer une autre prospective non pas en direction des associations, mais en nous attaquant au secteur marchand. Les quartiers Politique de la Ville comportent forcément des petites entreprises, et il est possible de les informer directement des dispositifs CUI-CAE. Nous avons également mis en place un approfondissement de la notion du contrat d'apprentissage pour proposer des filières à ces entreprises. Nous avons requalifié notre projet « Agir pour l'emploi », parce qu'il ne s'agissait plus uniquement de jeunes : en effet, dans les quartiers Politique de la Ville, il y a certes de jeunes chômeurs, mais aussi des demandeurs d'emploi ayant franchi la limite des 25 ans. Ainsi cette prospection se généralise-t-elle, toujours avec notre partenaire Pôle Emploi.

Sans être tentaculaires (nous n'allons pas couvrir tout Paris), nous avons tissé des liens avec une association en dehors du 13<sup>e</sup> avec qui nous avons établi une convention. Elle va travailler sur ce quartier avec le même mode opératoire, tout en conservant des particularités locales, et en bénéficiant du savoir-faire et des outils bâtis par les salariés de Florimont.

Je suis ennuyé d'être le rapporteur de ce secteur, car je ne suis pas l'artisan principal. Cela gêne parfois certaines personnes, car nous faisons plein de choses.

**Mme PETIT** - Merci beaucoup.

**M. POPOFF**- Nous sommes une institution de recherche scientifique et technique sans but lucratif, fondée dans le 14<sup>e</sup> arrondissement en 1966, après que j'ai dirigé la première recherche coopérative sur programme du CNRS. Nous travaillons à faire de la recherche fondamentale sur le développement ; nous trouvons qu'il y a trop de recherche appliquée sectorisée, qui est de la fausse recherche, de la recherche administrative non dérangeante, et qui ne fait que justifier le système établi.

Nous avons cinq équipes de recherche : sciences sociales de la santé, sciences sociales des équipements, sciences sociales de l'édition, rapport épistémologique, sciences sociales sciences exactes. Vu l'irrégularité des contrats, j'ai dû licencier deux personnes. Étant donné la reconnaissance que nous avons depuis 1966, nous voudrions avoir un budget de fonctionnement régulier qui, lorsque l'on n'a pas de contrat, nous permette juridiquement de continuer à fonctionner ; en effet, notre domaine est un domaine d'utilité publique.

**Mme PETIT** - Merci. Sylvie, voulez-vous intervenir maintenant ?

Je note que les termes précarité et insécurité n'ont jamais été prononcés.

**Mme MARCHAND** - Bonsoir à tous. Comme le thème était l'emploi, je ne suis pas venue les mains vides. Je vous ai apporté une lettre d'information sur l'emploi associatif. Cette lettre a été faite à l'attention des habitants et des personnes à la recherche d'un emploi. Nous parlons également du nouveau Point Paris Emploi du 14<sup>e</sup>, le nouveau dispositif qui a remplacé La Maison des entreprises et de l'emploi. Nous avons mis à l'honneur les associations qui accompagnent les demandeurs d'emploi dans le 14<sup>e</sup>.

Mme MARCHAND distribue la lettre d'information.

**Mme MARCHAND** - J'ai également quelque chose à vous donner sur le bénévolat, mais je vous le donnerai plus tard. Chaque année, 550 000 bénévoles s'engagent dans une association parisienne. C'est l'équivalent d'une grande entreprise de 66 000 salariés. A Paris, 65 000 associations sont actives, dont 5000 nouvelles chaque année, et 113 000 salariés y travaillent : 62 % sont des femmes. Par ailleurs, 62 % des associations employeuses ont créé des emplois.

La MDA est une courroie entre les habitants et les associations. Nous essayons d'aider les associations à trouver des bénévoles. Nous organisons pour cela des cafés bénévoles. Le dernier en date a été organisé après le forum, avec des associations à vocation sociale. Cela a connu un certain succès. Une quarantaine de personnes se sont présentées.

**Mme MARCHAND** - Vous pouvez aussi consulter le site « Je m'engage. Paris », mis en place par la Mairie de Paris. Il faut multiplier toutes les actions. Mobiliser un bénévole, est un bénévole de gagné pour une association. Nous tenons également un stand lors de la distribution des chocolats. Nous recevons un grand nombre d'habitants ; nous leur donnons un petit livret et nous voyons avec elles ce qu'elles cherchent. Nous travaillons en étroite collaboration avec France Bénévolat et avec Passerelles et Compétences.

**M. BENAMRANE** - Y a-t-il dans la salle la représentante d'Archimède ? Elle devait faire une communication.

**Mme PETIT** - J'ai l'impression qu'elle n'est pas là. Qui souhaite prendre la parole ?

**M. CICERI** - Bonjour. Marc-Henri CICERI. Je suis le président de l'Association des Trésoriers Responsables du 14<sup>e</sup>. Je voulais vous informer que nous sommes disposés à recevoir les personnes qui le souhaitent, afin de les aider à préparer l'arrivée d'un salarié dans leur association. On croit en effet trop souvent que les choses sont simples et se font toutes seules ; or, il y a des préalables à mettre en place.

Par ailleurs, nous organisons des formations de trésorier responsable associatif, notamment sur

l'embauche et le salariat, tous les deux ans environ. La dernière a eu lieu l'an dernier, nous la reconduirons en 2017. Vous serez informés par la Maison des Associations de la tenue de ces rencontres formatives. J'invite les responsables des petites associations à y participer, afin de bien cadrer l'embauche de leurs salariés.

**Mme PETIT** - Pouvez-vous nous dire le nombre de personnes présentes au dernier café des bénévoles ?.

**M. CICERI** - C'est une formation en partenariat avec la Maison des Associations, que nous avons organisée sur la construction du dossier de demande de financement : 35 personnes étaient présentes, sans compter les directrices de MDA.

**Mme MARCHAND** - C'est vrai que ce fut une belle réussite et un moment très apprécié par les associations. Le responsable du bureau des subventions de la Mairie de Paris est intervenu, ainsi que Haydée CANILLAC, de l'EDL, que vous êtes un grand nombre à connaître. Ce fut très instructif pour les associations.

Le café bénévole a rassemblé une cinquantaine de personnes.

**M. CICERI** - Nous avons organisé l'an dernier à la MDA un colloque sur le bénévolat, auquel une trentaine de personnes a participé. Une représentante du Haut Conseil à la vie associative était présente. Il était très intéressant d'échanger sur les responsabilités des bénévoles, et sur d'autres éléments : ils interviennent dans un cadre, il y a des questions d'assurance, de valorisation... Tout cela mérite d'être posé lorsqu'un responsable associatif fait des demandes de subventions ou veut justifier de son travail.

**Mme PETIT** - Merci.

**Mme BADJI** - J'ai reçu un mail. Je ne sais pas s'il provient de la MDA : un speed-dating était proposé pour un recrutement de bénévoles pour les migrants. J'ai trouvé cette procédure intéressante : cela permet de cibler le bénévolat. Quand on ne précise pas le secteur d'activité et ce que l'on peut apporter, il est difficile de recruter des bénévoles. Le speed-dating donne une autre dynamique.

**Mme MARCHAND** - Le speed-dating que nous avons organisé ne concernait pas les migrants, mais la mairie du 14<sup>e</sup> en a organisé un le 17 septembre. La dernière information que nous avons envoyée n'est pas un speed-dating : elle concerne l'association « Bénévole at home », située dans le 14<sup>e</sup>, qui propose une opération de solidarité avec les migrants. Créée il y a un an et demi, cette association cartographie les besoins que peuvent avoir les personnes, et essaient de les croiser avec les propositions de personnes pouvant y répondre. Par exemple, quelqu'un n'a pas de machine à laver ; poste une demande. Quelqu'un va accepter de laver le linge ; ils vont se rencontrer dans un endroit neutre.

**M. ANTONELLI** - J'en profite pour vous annoncer l'arrivée de l'association Lulu dans ma rue, qui devrait établir fin novembre son kiosque au coin de la rue Daguerre et de l'avenue du Général Leclerc. Cette association joue un rôle extrêmement important dans la réinsertion, dans le lien social, et comprend de nombreux salariés. J'aurais aimé qu'ils soient là mais ils ne sont pas encore installés dans le 14<sup>e</sup>. Ils utilisent un système d'auto-entrepreneuriat avec leurs Lulu, c'est-à-dire les personnes qui répondent aux demandes : bricolage, cours... Actuellement, ils présentent leur association et leur manière de faire dans chaque conseil de quartier. Les habitants montrent un grand intérêt pour cette nouvelle association, qui viendra certainement lors d'un prochain CICA exposer les différentes problématiques sociales qu'elle rencontre.

**Mme PETIT** - Qui souhaite prendre la parole ?

**M. REINETTE** - Je souhaiterais inciter une personne dans la salle à témoigner du bénévolat dans une

association très présente dans le 14<sup>e</sup>, en particulier sur le territoire Pernety. Cette association fait un énorme travail depuis des années et n'a pas un seul salarié. Elle a 75 bénévoles. Cette personne s'est reconnue mais je ne sais pas si elle veut témoigner. Cette association reçoit des subventions, bien entendu : elle a un local, du matériel, elle organise des ateliers sociolinguistiques, du Français Langue Étrangère. Elle réalise par ailleurs un important travail d'aide aux devoirs, d'accompagnement à la scolarité, pour des enfants des écoles voisines de son siège, et pour des collégiens de Giacometti.

Veux-tu parler ? Je ne peux être bicéphale tout le temps ! Il faut la nommer : il s'agit de Migrants Plaisance : c'est l'association de mon cœur, car c'est grâce à elle que j'ai intégré le milieu associatif. Merci Nicole de ne pas avoir parlé !

Quand on bâtit un dossier de subvention, on est amené à faire figurer l'apport des bénévoles en nombre d'heures, sur une base du SMIC non chargé. Ce chiffre est écrasant : c'est le poids de l'activité bénévole qui ne produit pas de matière financière, mais qui produit, grâce à des retraités, des actifs. Je ne parlerai pas des bénévoles de Florimont, mais sans bénévoles, il n'y aurait pas Florimont.

**Mme PETIT** - Merci.

**Mme MARCHAND** - Ce ne sont pas que des retraités, en effet. Une autre militante du 14<sup>e</sup> pourra en parler, Maryse ESMERY, du Marché solidaire, qui a réussi à fédérer autour d'elle des personnes d'une trentaine d'années. Nous avons également vu au café bénévole que de nombreuses jeunes personnes viennent pour faire du bénévolat.

Pour une association, il est important de savoir fidéliser les bénévoles, leur donner envie. Que reçoit-on quand on est bénévole ? De la reconnaissance, mais aussi du plaisir dans ce que l'on fait et dans ce que l'on donne. Il est très important de bien accueillir les bénévoles et de savoir les fidéliser.

**M. ANTONELLI** - Cela fonctionne très bien. Nous voulions montrer ce soir qu'il existait un gisement d'emplois extrêmement important dans les associations, et que parfois ces dernières ne savent pas exactement comment s'y prendre et risquent de renoncer devant une charge supposée trop importante. Nous voulions donc montrer, avec la MDA, Florimont, M. CICERI, que des aides existaient dans le 14<sup>e</sup> pour construire son projet d'emploi. Il est très important car il s'agit souvent d'un premier emploi pour des jeunes. Tous ces exemples montrent aussi une autre dimension de ces aides : il est possible d'articuler ces emplois sur plusieurs associations, ce qui permet aux jeunes d'avoir un éventail très important de formations, qu'ils n'auraient pas dans des entreprises privées. Ces formations sont très valorisantes et très prisées. La formation associative devient une sorte de CV très important. C'est pourquoi nous faisons ce que nous pouvons pour aider à ce qu'il y ait de plus en plus de possibilité d'emplois associatifs.

Le deuxième volet se situe au niveau du bénévolat : de nombreuses personnes me contactent, non seulement des retraités, mais de plus en plus de jeunes, car elles veulent s'impliquer dans la vie associative, souvent dans des associations à caractère social, afin d'aider à pallier les difficultés économiques ou culturelles. Le maillage du 14<sup>e</sup>, grâce à la MDA et à d'autres structures, nous permet de diriger assez facilement ces volontaires vers des associations. Je crois que le rôle du CICA est aussi de mettre en relation des associations, qui sans cette structure, ou sans la MDA, ne se connaîtraient pas. (C'est pourquoi nous sommes attachés à le conserver). Ils travailleraient chacun de leur côté sans coordonner leurs travaux. Nous voulons donc poursuivre et accélérer cette démarche, notamment au niveau de la MDA.

**M. BENAMRANE** - Je viens de recevoir un message : la responsable d'Archimède vous prie de l'excuser. Elle est absente pour raisons de santé.

**Mme MARCHAND** - Je voulais vous parler d'une association créée par des jeunes il y a 4 ou 5 ans, le Bénénova. C'est une plate-forme qui permet à des personnes jeunes ou moins jeunes d'avoir des

missions ponctuelles. J'ai vu que des associations comme la Ressourcerie créative ou Rejoué utilisaient cette plate-forme. C'est un bon moyen pour des personnes ayant quelques heures ou quelques journées à offrir de s'investir dans une mission ponctuelle.

**Mme BIGORGNE** - Nous avons parlé des emplois associatifs. Il y a aussi le service civique, qui permet d'insérer les jeunes dans le monde associatif. Nous en accueillons régulièrement dans notre association. Les principaux des collègues nous les envoient, afin qu'ils ne traînent pas dans la rue. Un autre type d'emploi qui n'en est pas un, ce sont les stagiaires. Dans ces métiers de l'animation, une partie de la formation est constituée de stages. Nous en avons beaucoup recruté par ce biais. Cela permet de voir ce qu'ils veulent, où ils veulent aller, si cela cadre avec l'ensemble de l'équipe. C'est aussi un tremplin pour mettre ces jeunes sur le marché du travail. Le service civique est quelque chose de très important.

**Mme PETIT** - Merci pour cette intervention. Il ne faut pas me « lancer » sur le service civique. Vu la crise de l'emploi et du financement de l'emploi associatif, cela correspond parfois à de vrais emplois, si des partenaires publics ou privés apportaient des subventions ou des aides à la hauteur des enjeux de l'emploi des jeunes ou des moins jeunes. Quand je vois certaines fiches d'appel à service civique, cela me fait parfois un peu mal. Je pense que le concept de départ est désormais dévoyé ; c'est peut-être une nouvelle opportunité, mais quand on fait disparaître les emplois jeunes, les emplois tremplins, quand on arrête les financements pour certains contrats aidés, quand les dispositifs se complexifient, il n'y a plus que le service civique pour certaines structures. Je dis concrètement ce que je pense.

Sylvie a cité Rejoué ou La Ressourcerie Créative ; un champ important de l'emploi recrute, celui de l'économie sociale et solidaire. C'est le cas dans l'arrondissement. Samedi dernier nous étions présents à l'inauguration du local de SoliCycles, monté grâce à un partenariat Mairie, Ville de Paris, équipes de développement local, bailleurs, élus (Florentin LETISSIER, Didier ANTONNELI, Mélody TONOLLI, Amine BOUABBAS, Catherine CHEVALIER). Quand ce type d'ateliers ouvre, trois emplois pérennes sont créés par la structure et dix emplois aidés pour l'antenne du 14<sup>e</sup> arrondissement, pour des personnes en insertion, et qui vont accomplir, en plus de leur formation professionnelle, et de leur retour vers l'emploi, des missions utiles et pleines de sens ;

Je ne sais pas si les élus souhaitent prendre la parole.

J'entends la nécessité d'un accompagnement et d'une information sur les dispositifs existant pour les potentiels employeurs, associatifs ou privés. C'est toujours indispensable, d'autant plus que monter les dossiers de contrats aidés est un parcours du combattant, que les règles du jeu changent très souvent, que ce soit pour les personnes embauchées et pour les employeurs. Le travail de prospection est extrêmement important dans le faire-savoir. Quand on peut s'appuyer sur un réseau local, il est important de mobiliser les ressources locales. C'est un travail qui se base sur la confiance ; les acteurs associatifs connaissent leur territoire, le public. C'est une vraie valeur ajoutée pour les partenaires plus classiques d'emplois, à l'instar des missions locales, ou de Pôle Emploi.

Je pense que la mutualisation est l'avenir. Il y a certes un côté négatif ; on aimerait tous pouvoir embaucher et créer des emplois, la demande étant très importante : éducateur, comptable, quelqu'un qui répond au téléphone, quelqu'un qui accueille... Or, il est souvent difficile pour une structure de porter à elle-seule ce type d'emploi. La mutualisation permet, d'après les expériences dont nous avons entendu parler, des parcours plus intéressants pour la personne embauchée. Cela représente également un intérêt pour le public avec lequel ces personnes travaillent.

On peut critiquer et dire beaucoup sur les contrats aidés ; cependant, les témoignages montrent que sans eux des portes seraient fermées, des services n'existeraient pas, des politiques en direction de la jeunesse (et de tous les publics) n'existeraient pas, certaines subventions n'existeraient pas. On peut critiquer, mais il faut toujours se battre pour le maintien de ces financements. Il faut également être attentif à la précarité des personnes embauchées avec ce type de contrat. Il y a toujours des délais et



une date butoir. La Ville de Paris essaie de maintenir le financement dans ce domaine, mais ne peut pas être seule à le faire.

L'apport des bénévoles est extraordinaire ; cet apport a une vraie valeur et doit apparaître dans un bilan comptable. Si les pouvoirs publics pouvaient s'en saisir pour montrer que cela peut être une possibilité de création d'emplois pérennes, car cela correspond à un travail et à une valeur dans la société, il y aurait plus de salariés dans les associations, et l'on continuerait à chercher autant de bénévoles. Ces chemins sont riches mais difficiles.

**M. BENAMRANE** - J'aimerais faire appel aux associations présentes et aux élus pour nous aider à identifier des problématiques pour les CICA de 2017. Nous sommes en train de repérer les associations qui travaillent sur le handicap, sur les seniors, mais il pourrait y avoir d'autres thématiques.

Nous voyons, d'après ce qui a été discuté aujourd'hui, que les contrats sont divers et changeants. Les associations qui n'ont pas de personnes ressources ou de cadres disponibles, n'ont pas accès à ces informations actualisées. Est-il possible de vous demander dans un vœu de réfléchir à un point focal qui rassemble et diffuse les informations sur ce sujet ? Je sais que la MDA s'occupe de cela de façon sérieuse, mais peut-être faudrait-il réfléchir à d'autres solutions. Nous en discuterons lors du prochain CICA.

**Mme PETIT** - La Maison des Associations a des ressources.

**Mme MARCHAND** - Nous ne l'avons pas dit mais nous travaillons en étroite partenariat avec Pôle Emploi et avec les missions locales. Nous avons organisé conjointement des petits déjeuners avec les associations qui souhaitaient devenir employeurs.

**M. BENAMRANE** - Suivez-vous les barèmes quand ils se modifient ? Il faut diffuser l'information.

**Mme MARCHAND** - Bien sûr. Florimont accompagne ; ils ont une expertise très pointue.

**M. REINETTE** - Est-ce une fois l'embauche faite ou pour informer initialement ? Si c'est pour informer initialement, nous sommes susceptibles d'informer sur les responsabilités qui incombent à l'employeur dans tous les aspects : aspect administratif, comptable... Il n'est pas nécessaire d'être un expert en paye. Elle peut être faite par un service de l'URSSAF. Il suffit de fournir des informations au mois le mois, les déclarations fiscales se faisant automatiquement.

Depuis janvier est apparue la nécessité d'une mutuelle d'entreprise ; il y a là une subtilité et le choix de la mutuelle d'entreprise reste une gageure. Cependant, quand on a un seul salarié, ce n'est pas un drame. Heureusement, toutes les associations qui ont un employé ne reviennent pas frapper à la porte de Florimont, mais quand elles ont un problème ponctuel, elles peuvent le faire. Toutefois, nous ne sommes pas une banque de données des évolutions. Logiquement, les partenaires (l'URSSAF par exemple) informent.

**Mme MARCHAND** - La Maison des Associations et Florimont travaillent en étroite association : chaque année, nous recensons toutes les associations susceptibles d'avoir besoin des services de Florimont. Quand je sens qu'une embauche est possible, je les oriente vers Florimont. Il y a aussi l'Association des Trésoriers Responsables, dans laquelle se trouvent des personnes de Florimont. Un maillage est fait sur le terrain pour essayer d'être au plus près des associations. Je vais laisser des petits livrets qui recensent les formations proposées gratuitement au Carrefour des associations parisiennes dans le 12<sup>e</sup> en direction des responsables associatifs.

**Mme BIGORGNE** - Certaines associations embaucheraient si elles avaient un lieu pour travailler.

**Mme PETIT** - C'est ce que disait Alain tout à l'heure.

**M. REINETTE** - Il existe le coworking d'entreprise ; il pourrait y avoir du coworking d'associations. Les petits bureaux de la Maison des Associations pourraient servir de permanence.

Ce n'est pas simple. Tout est souvent chez le président de l'association.

**Mme PETIT** - Quand on met à disposition des locaux de manière intercalaire (on le voit avec l'opération des Grands Voisins à Saint-Vincent-de-Paul) cela crée une opportunité : partager des locaux. Ce sont plus de 300 personnes qui viennent travailler sur le site, dans des conditions qui permettent l'essor des projets d'associations mal logées, mais qui avaient le potentiel pour démarrer. Cela crée automatiquement de l'activité et de l'emploi.

Il faudrait peut-être que l'on regarde, Sylvie, si l'on peut adresser aux associations inscrites au CICA les quatre points d'information sur les aides à l'emploi des associations : Maison des Associations, site internet, Association des Trésoriers Responsables, programme.

**Mme MARCHAND** - On peut faire mieux. Cette lettre contient déjà de nombreuses informations. Une autre lettre est en préparation : la suite d'un CICA qui s'est tenu il y a deux ans sur le financement des associations. La quatrième de couverture est consacrée à l'Association des Trésoriers Responsables. Nous allons envoyer un mail aux membres du CICA.

**Mme PETIT** - Et nous pensons à un petit texte à soumettre au vote du conseil d'arrondissement.

**M. BENAMRANE** - Il faut concerter avant.

**Mme PETIT** - Toujours.

**Mme MARCHAND** - D'autant plus que sur le handicap, certaines associations du 14<sup>e</sup> font un travail remarquable.

**Mme PETIT** - Ainsi que le Conseil local du handicap.

**M. BENAMRANE** - J'ai aussi demandé d'autres thématiques, en dehors des seniors et du handicap.

**Mme PETIT** - Merci pour votre participation. Merci aux intervenants. Merci au bureau du CICA pour la préparation. Merci à Sylvie MARCHAND.

*La séance est levée à 19h30.*